

Nombre de membres  
en exercice :  
15

Membres présents :  
10

Membres excusés  
avec procuration  
3

Membres excusés  
2

Membre absent  
0

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 27 février 2025  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le vingt-sept février de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

### **Présents** : 10

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, M. Christophe EHRET,  
Mme Josiane FORÊT, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN,  
Mme Maryse LOUIS, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

### **Excusés avec procuration** : 3

M. Mathieu GARÉ, procuration à Mme Danielle GRUMET  
Mme Dominique SCHNEIDER, procuration à Mme Josiane FORÊT  
M. Fernand THUET, procuration à Mme Valérie MEYER

### **Excusés** : 2

M. Gilbert GOEPFERT  
Mme Catherine MATHIEU-BECHT

SOUS-PREFECTURE

- 6 MARS 2025

DE MULHOUSE

### **POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »**

#### **8. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2025**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/10/2024 au 31/12/2024)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	47,48
ADG CONTROLE	540,00
AEC SERVICES - ETTER AND CO SARL	8 844,30
BOHLER LIONEL CLAIRE LUMIERE	4 995,08
CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	74,70
DELLE SOLANGE	250,00
DUPUIS GOTTI AURÉLIE STIMUL COGNITIVE	1 760,00

.../...

EAU CA M2A	4 054,67
EBRA MEDIAS ALSACE	421,97
EDF	162,70
ENGIE	3 364,16
ENGIE COFELY	1 211,80
GSCHWIND TRISTAN	4 000,00
H ET H BATIMENTS	1 360,92
HFR EURL	955,68
IMPRIMERIE MANUPA	703,20
J CUISINE SARL	9 698,00
KELIANIE INTERMARCHE	291,05
M2A HABITAT	17 605,89
METRO CASH ET CARRY FRANCE	97,66
MON BOUDOIR BEAUTE	1 260,00
ORANGE	72,10
OTIS	303,72
SEXTANT MONÉTIQUE	673,08
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	1 463,54
VALORIM	7 334,18
VILLE DE RIXHEIM	107,00
WYBRECHT BOISSONS	510,88
Total général	<b>72 163,76</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024 pour un montant de 72 163,76 €.

Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 28 février 2025



Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :

Valérie MEYER